



PROCES VERBAL

SECTION COMPETITIONS JEUNES foot à 11

REUNION RESTREINTE DU 01 DECEMBRE 2022

Présents : Jean Louis ROUSSEAU – Pierrick CATOIRE— Bertrand GAUDRILLER - Norman SAIVET -

Invité : Michel HELYE -

Catégorie U18

Championnat U 18 D 1 1er phase

Rappel du règlement pour accession en R 3 à l'issue de la 1er phase

5 Clubs : Les 2 premiers du groupe A et B et le meilleur troisième

GROUPE A : 6 CLUBS en aller et retour (10 matchs)

GROUPE B : Au départ 5 CLUBS, juste avant le début COUVROT se désengage et au cours de championnat SEZANNE SC déclare FORFAIT général

Il reste que 3 clubs pour 4 Matches

Considérant l'impossibilité d'appliquer ARTICLE 22 du REGLEMENT DES COMPETITIONS JEUNES

Rappel :

Article 22 : Égalité de points au classement des équipes de groupes différents

1) Le nombre de points obtenus dans les rencontres Aller et Retour qui ont opposé dans chaque groupe l'équipe concernée avec les cinq autres équipes les mieux classées y compris le ou les équipes ayant déjà accédé.

- 2) Dans les compétitions Ligue et niveau D1 District, il est fait application du principe du «Carton Bleu». Il est tenu compte du classement de ce challenge pour départager les clubs encore à égalité.
3) En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort départage les équipes Article 23 –

De ce fait la commission sportive décide d'appliquer l'ARTICLE 23 :

Article 23 – Cas non prévus

Tous les cas non prévus ou exceptionnels au présent règlement seront traités par la commission « Statuts et Règlements ».

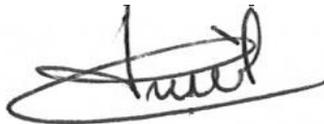
**Et de Départager les troisièmes de ce championnat par la moyenne de point par match :
Nbre de point , divisé par le nombre de match**

L'ANIMATEUR

LE SECRETAIRE

Daniel ALEXANDRE

JL ROUSSEAU



PROCEDURE D'APPEL

Ces Décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel Sportive du District Marne de Football (article 190 de RG de la FFF) et ce, dans les délais de SEPT jours francs à compter du jour de la publication sur le site internet du District Marne (<http://marne.fff.fr>)
ARTICLES 182.188 des R.G de la F.F.F – QUESTIONS RELATIVES A L'APPLICATION DES LOIS DU JEU, MUTATIONS, ARBITRES, REGLEMENTS GENERAUX ET REGLEMENTS PARTICULIERS